

REVUE DE L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC



# URBANITÉ



## Comités consultatifs d'urbanisme

SAMUEL GAUDRE

# Des séances ouvertes aux citoyens

L'arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal a récemment modifié sa pratique quant à la gestion des dossiers présentés au Comité consultatif d'urbanisme (CCU). Dans un contexte de démocratisation des processus décisionnels à l'égard de l'aménagement de son territoire, les citoyens intéressés peuvent désormais assister aux séances du CCU.

» **JEAN-PHILIPPE GRENIER**, urbaniste-stagiaire

Cette nouvelle pratique est issue d'un ensemble de considérations provenant des différents acteurs, soit les citoyens, les élus, les membres du CCU, l'administration municipale et les médias. Depuis plusieurs années, l'ouverture au public des présentations au CCU a été un sujet abordé par différents citoyens et journales locaux, qui se référaient aux arrondissements de la ville ayant adopté cette pratique, comme Saint-Laurent, Pierrefonds-Roxboro et L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève.

Des citoyens impliqués dans leur milieu désiraient participer aux décisions concernant le développement de leur ville et de leur quartier. Certains se référaient aux séances publiques du comité de démolition, pour lesquelles toutes les parties sont présentes : promoteurs, concepteurs, membres du comité, professionnels municipaux et citoyens intéressés. Les citoyens jugeaient efficace et respectueuse cette possibilité d'échange quant aux demandes de démolition et à l'appréciation du projet de remplacement. Pour les élus, cette nouvelle pratique était conforme à leur volonté de bien servir les citoyens qu'ils représentent, avec transparence.

Ce changement de fonctionnement a suscité certains questionnements et certaines inquiétudes quant à l'alourdissement des processus décisionnels. Par le passé, il n'était pas commun de rendre publics des dossiers avant leur présentation au conseil d'arrondissement.

Le CCU de l'Arrondissement est composé de sept membres, dont six citoyens résidents et un(e) élu(e). En cas d'absence de membres, sept suppléants ont été choisis. La représentation des membres a été jugée suffisante pour incarner les citoyens des différents secteurs de l'arrondissement.

Annuellement, plus de 150 dossiers sont présentés au CCU, comparativement

à cinq ou six dossiers de démolition. À cet égard, la crainte d'alourdir davantage les processus décisionnels devenait réellement un enjeu. L'indépendance des membres du CCU et de leur avis a aussi été un sujet de discussion. Conséquemment, afin d'éclaircir davantage la situation, la direction a contacté certains arrondissements ayant adopté cette pratique et a cherché à en apprendre davantage sur les pratiques de Saint-Laurent, l'arrondissement voisin, qui s'est ouvert au public dès 1990.

En 2013, tous les acteurs se sont concertés et ont convenu d'une formule de présentation au public. L'angle abordé par l'administration a été celui de la démocratie et de la transparence, en s'appuyant sur la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*. La Charte souligne le devoir d'engagement de l'administration municipale visant à favoriser la participation citoyenne des résidents aux affaires de la Ville. L'Arrondissement s'est donc engagé à promouvoir la participation du public en offrant aux citoyens la possibilité d'assister aux séances du CCU. En contrepartie, afin de ne pas retarder ou influencer le travail d'analyse et de recommandation du CCU, aucune période de questions ou d'interventions n'est prévue. Les ques-

tions relatives aux dossiers traités doivent être abordées lors des séances du conseil d'arrondissement ou lors des consultations publiques uniquement. Cette formule permet aux citoyens de prendre connaissance du fonctionnement de l'appareil municipal, des critères d'analyse de projets, des enjeux relatifs à l'aménagement du territoire et des recommandations formulées par le CCU au conseil d'arrondissement, sans ralentir le traitement des dossiers.

Fait à noter, aucun article de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ne prévoyait le caractère public des réunions du CCU; ce choix relève donc uniquement de l'administration de l'arrondissement. Après avoir consulté le Service des affaires juridiques, l'Arrondissement a modifié son *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme*. Plus précisément, l'article qui stipulait que les réunions se tiennent à huis clos a été remplacé par un article stipulant que les réunions du comité sont ouvertes au public.

Outre la modification réglementaire, des nouveautés organisationnelles ont dû être mises en place. Tout d'abord, l'aménagement du mobilier de la salle de réunion où les dossiers sont présentés a été réorganisé par l'ajout



ROBERT KNESCHKE / DOLLAR PHOTO CLUB

d'une section de chaises face au comité et au projecteur. Les présentations numérisées sont projetées sur une toile de grand format. Aussi, un calendrier annonçant les séances du CCU est publié sur le site Web de l'arrondissement, et l'ordre du jour est accessible sur le site la veille de chacune des réunions. Préalablement à l'ouverture de la séance publique, une séance d'une heure est prévue pour présenter brièvement les projets au comité afin qu'il se familiarise avec l'ensemble des dossiers. Ensuite, la séance est ouverte au public et les dossiers sont présentés pour délibérations et recommandations.

Cela fait maintenant un peu plus d'un an que les séances du CCU sont accessibles au public, bien que très peu de citoyens y aient participé. En moyenne, seulement deux à trois personnes assistent aux présentations qui ont lieu deux fois par mois. Les citoyens qui s'y déplacent démontrent de l'intérêt pour comprendre les enjeux liés à leur demande de permis, alors que d'autres, comme des journalistes, y assistent par curiosité afin de connaître les projets à venir. Même si initialement certains membres du CCU avaient exprimé des réserves par rapport à cette nouvelle pratique, les présentations publiques sont maintenant un acquis. Aucun membre n'a démissionné par crainte ou appréhension. Récemment, de nouveaux membres se sont même ajoutés.

Nous constatons que cette ouverture au public a favorisé la démocratisation de l'information, puisque les dossiers peuvent être connus des citoyens en amont de la prise de décision. Du point de vue organisationnel, les présentations publiques requièrent de la rigueur ainsi qu'une bonne structure de présentation et de communication pour l'introduction des dossiers et la collecte des recommandations des membres. Enfin, cette nouvelle pratique nécessite une ouverture des demandeurs à ce que leur projet soit présenté et connu du public plus rapidement par la consultation de l'ordre du jour disponible sur Internet ou lors de la séance publique. Cette ouverture offre aux citoyens la possibilité de comprendre tant les enjeux liés à l'agrandissement d'un balcon que ceux soulevés par la construction d'une nouvelle tour d'habitations, ce qui est en soi positif.



### 3- Projet de remplacement : Vue à partir de Buchan

### 4- Critères : Architecture

**16. 1° L'objectif visant à favoriser la construction d'un bâtiment d'architecture contemporaine qui s'intègre dans un secteur en développement et requalification. Les critères permettant l'atteinte de cet objectif sont les suivants :**

Critères	Conformité
a) la construction d'un bâtiment d'architecture contemporaine qui se démarque de l'environnement urbain tout en assurant sa contribution et son intégration au futur secteur en pleine requalification est favorisée;	Oui
b) l'implantation au sol du bâtiment doit tendre à respecter celle illustrée au plan joint à l'annexe A;	Oui
c) le nombre et la localisation d'unité de stationnement pour vélo doit être prévue de manière à encourager le transport actif;	Oui
d) les équipements mécaniques doivent être positionnés de manière à favoriser une utilisation du toit;	Oui
e) la fenestration doit être maximisée pour assurer un grand apport de lumière aux logements;	Oui
f) un traitement de la façade sur la rue Buchan mettant en évidence l'entrée principale du bâtiment est favorisé.	Oui

Extrait d'une présentation de projet d'aménagement étudié par le CCU de l'Arrondissement

En ouvrant les séances du CCU au public, nous avons fait place à l'implication des citoyens et à leur représentativité, tout en respectant l'esprit de la Loi. ☀

Jean-Philippe Grenier a été formé en architecture, urbanisme et gestion du développement économique urbain. Actuellement, il est conseiller en aménagement au sein de l'Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal.